



Permis BE

Définition

le permis BE permet la conduite des véhicules de la catégorie B attelés d'une remorque lorsque l'ensemble des PTAC dépasse 4.250 tonnes

Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Public & prérequis :

Toute personne titulaire du Permis B

- Avoir minimum 18 ans
- Savoir lire et écrire le français
- Etre titulaire du Permis B français en cours de validité

Nota : il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans, dans le cadre du Permis moto, seul la date de l'ETG obtenue compte

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.





Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.





À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. (modèle ci-après)

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE		
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Date : 04/06/2021	Candidat
	L'expert(e) :	Nom :
	Codes spécifiques :	Prénom(s) :
		NEPH :
		Catégorie : DC

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux			1	12	3	0,5	0,5	0,5
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
			0					
Courtoisie								
			0					
Total général					17,5			

BILAN	FAVORABLE (1)
--------------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical





AUTO-ÉCOLE
de la
COMÉDIE



PARCOURS DE FORMATION à la catégorie BE du permis de conduire

Nous vous proposons un parcours spécifique :

Des cours spécifiques sur les thèmes :

- Normes techniques et dynamique des véhicules
- Equipements des véhicules
- Règles de circulation et signalisation
- Chargement, surcharge
- Situations dégradées et accidents
- Le conducteur (formations, risques liés aux distractions, alcool, hygiène de vie...)

Les cours théoriques s'effectuent en simultané des cours pratiques.

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée

Une formation pratique comprenant mise en situation et de la théorie de la conduite avec le programme suivant :



SIÈGE SOCIAL
8 rue Boussairolles
34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 58 25 25
Email : contact@autoecoledelacomédie.fr
Site : www.autoecoledelacomédie.fr

Permis : AM, motos, voitures, véhicules automatiques, tout handicap
- Permis poids lourd, super lourd, transport en commun -
Permis remorque - Pistes privées moto - Récupération de points - POST-PERMIS



Programme de formation détaillé

COMPETENCES GENERALES	COMPETENCES
<p>1. Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul</p> <p><i>Formation pratique sur piste privée+ formation théorique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et vérifier les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord - S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur de véhicule, au véhicule tracteur et à la remorque - Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur - Diriger l'ensemble en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision - Regarder autour de soi et avertir - Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures) - Savoir réaliser un attelage et un dételage
<p>2. Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble dans des conditions normales.</p> <p><i>Formation pratique dans des conditions normales de circulation+ formation théorique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux ensembles) - Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
<p>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</p> <p><i>Formation pratique hors agglomération sur voie rapide, en virages et en agglomération en circulation dense + formation théorique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Connaître les règles à la circulation inter-files. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
<p>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</p> <p><i>Formation pratique sur tous types de routes. L'acquisition de l'autonomie s'effectue par des exercices pratiques en autonomie durant les cours + formation théorique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des ensembles et les recommandations à appliquer - Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Connaître les aides à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse) - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite



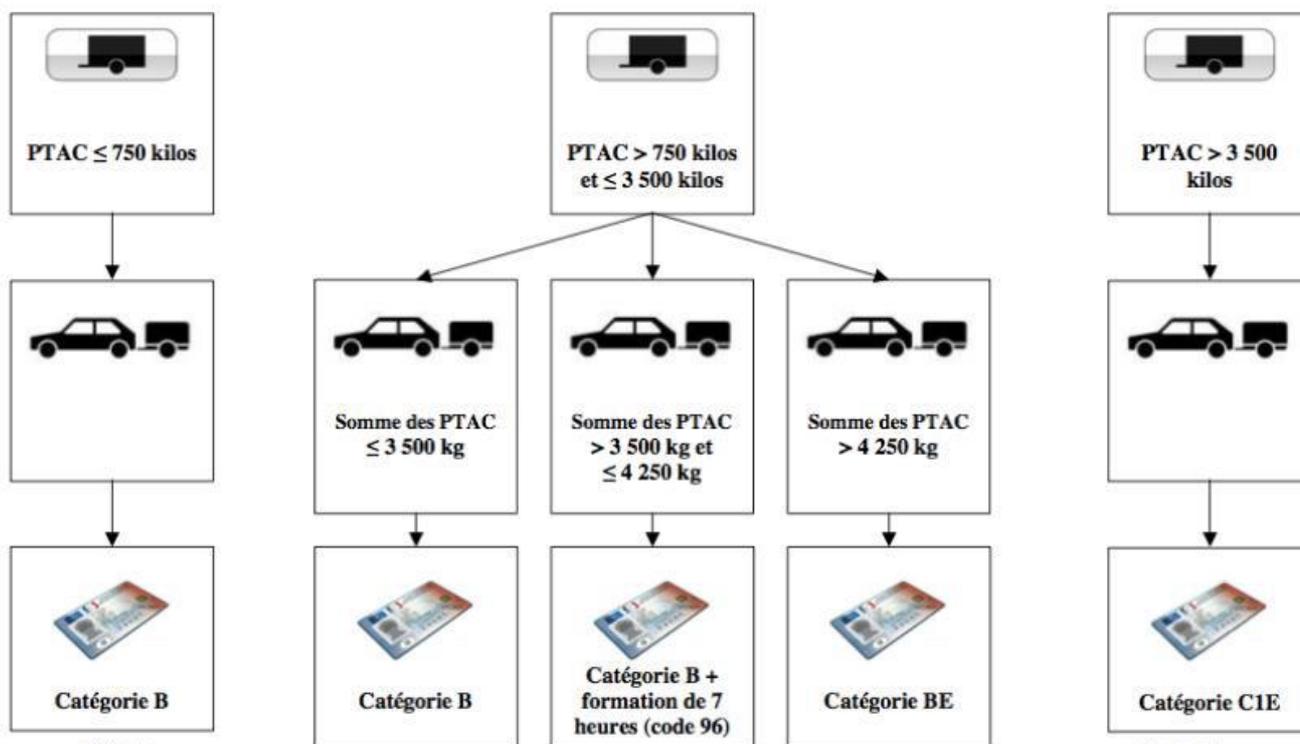


COMPRENDRE LA DIFFERENCE ENTRE LA MENTION B96 ET LE PERMIS BE

Conduite d'un ensemble composé d'un véhicule de la catégorie B et d'une remorque

Données certificat d'immatriculation (CI) :

➤ Masse en charge maximale admissible ou **PTAC** (F2 sur CI)



DSCR/ER2

Octobre 2012





AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE



PERMIS B

PTAC inférieur ou égal à 3 500 kilos (cumul véhicule tracteur et remorque)

Dans ce cas, ni formation B96 ni permis BE ne sont requis pour tracter une remorque de plus de 750 kilos. Pour connaître votre poids tractable maxi, vous pouvez appliquer la formule suivante (PTRA – PTAC, soit F3 – F2)

MENTION B 96

Avec cette formation il est possible de tracter si le poids des 2 PTAC (véhicule tracteur + remorque) est compris entre 3500 kilos et 4 250 kilos.

Pas d'examen, une attestation de formation est délivrée à l'issue des 7 heures de formation. Un nouveau permis sera délivré avec la mention B96

PERMIS BE

Dossier à constituer pour dépôt en préfecture, plus de visite médicale nécessaire. Si l'obtention du dernier permis date de plus de 5 ans alors le code de la route sera à repasser.

Il est possible de tracter toutes remorques de plus de 750 kg sans toutefois dépasser 3500 kg en fonction des charges admissibles par le véhicule tracteur.

PERMIS C1E

Les remorques de plus de 3500 kilos (PTAC) entrent dans la catégorie C1E, il faut alors être déjà titulaire de la catégorie C1 pour pouvoir passer son C1E.



SIÈGE SOCIAL
8 rue Boussairolles
34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 58 25 25
Email : contact@autoecoledelacomédie.fr
Site : www.autoecoledelacomédie.fr

Permis : AM, motos, voitures, véhicules automatiques, tout handicap
- Permis poids lourd, super lourd, transport en commun -
Permis remorque - Pistes privées moto - Récupération de points - POST-PERMIS



Lexique :

PTAC Poids Total Autorisé en charge ou MMA masse maximale autorisée

(F2 sur le certificat d'immatriculation / MMA : Masse Maximale Autorisée)

Le **Poids Total Avec Chargement Autorisé en Charge** correspond au poids à vide du véhicule tracteur **ou** de la remorque avec son chargement.

Il est défini par le constructeur Il ne faut dépasser ce poids. Dans le cadre d'un attelage il y a donc un PTAC du véhicule tracteur et un PTAC pour la remorque.

PTRA Poids Total Roulant Autorisé ou MCMA Masse en Charge Maximale Autorisée

(F3 sur le certificat d'immatriculation)

Le **Poids Total Roulant Autorisé** correspond au poids maximum admissible du véhicule tracteur avec son chargement **et** de sa remorque, il est défini par le constructeur du véhicule.

Le PTRA est donc le poids de l'ensemble de l'attelage et comprend :

Le poids à vide du véhicule tracteur
Le poids du chargement du véhicule tracteur y compris passagers et conducteur
Le poids à vide de la remorque
Le poids du chargement de la remorque.

Le PTRA est mentionné uniquement pour véhicule tracteur, une remorque n'a pas de PTRA.

N'oubliez pas que ceci est une classification administrative, quel que soit le cas dans lequel vous vous trouvez, vous devez aussi respecter le PTRA (F3) de votre véhicule tracteur.

